

Transféré à JM Perrin

De : **Michel Mobailly/userClassiq/userCpa/cpa**

A: **osana@arbois-med.com**

Date: 01/12/2011 11:52

Objet : La convention entre le Syndicat Mixte et le délégataire du réseau du Très Haut Débit de la CPA CAPAIX CONNECTIC - Installation d'un POP destiné à dégroupier le NRA de l'Arbois et à desservir les entreprises implantées localement

Envoyé par : Josette Boillon

Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique, je vous avais indiqué mon incompréhension devant le refus du Syndicat Mixte de l'Arbois d'exécuter la convention passée avec notre délégataire du Réseau de Très Haut Débit.

Aujourd'hui, je veux vous faire prendre la mesure des dégâts collatéraux de votre refus qui ne peut qu'accroître l'incompréhension et je m'interroge sur le but que poursuit le Syndicat Mixte :

1 - Cet équipement particulièrement important et apprécié des entreprises vous est proposé sans aucun débours.

De surcroît, il est important de rappeler que le niveau de service ainsi apporté à nos entreprises est non seulement unique en Région PACA mais encore très peu répandu sur le plan national car seules certaines entreprises de la région Languedoc Roussillon ou de certains points de la région Parisienne ont à ce jour accès à un niveau équivalent de service dans ce domaine.

Je rappelle également que la connection Très Haut Débit de la CPA laisse totalement libre chaque client, entreprises ou particuliers, de choisir l'opérateur téléphonique de son choix : il est tout simplement un vecteur de télécommunications exceptionnel et unique sur notre territoire.

2 - Lors d'un point d'étape fait ce jour avec le délégataire, il m'est confirmé que votre refus empêche de desservir les entreprises Lafarge et Cité Gestion,

3 - Ce refus entraîne l'impossibilité de dégroupier 3500 foyers de la Duranne,

J'informe également ce jour Jean-Marc PERRIN, adjoint spécial de la ville d'Aix en charge de la Duranne des raisons concrètes faisant obstacle à la poursuite du dégroupage de son quartier.

Depuis le début des discussions sur l'accès au NRA de l'Arbois, je ne peux que constater l'obstruction de certains agents de votre équipe du Syndicat Mixte. Cette obstruction est peut être explicable mais je m'interroge sur les raisons fondamentales....

Je vous laisse apprécier la responsabilité du Syndicat Mixte dans son action rendant impossible aujourd'hui de connecter des entreprises qui souhaitent avoir accès à notre réseau et également en faire bénéficier les habitants du quartier de la Duranne.

Enfin, j'ai beaucoup de mal à comprendre qu'une initiative de la CPA qui est pourtant membre du Syndicat Mixte à 38 % soit traitée de cette manière.

Michel MOBAILLY
Directeur Général Adjoint
Des Interventions Economiques, de l'Insertion, de l'Emploi et de la Formation
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX